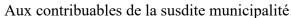


MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS





AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION 2024

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par le soussigné, greffier-trésorier de la susdite municipalité :

Que le rôle de perception, suite à l'imposition des taxes pour l'année 2024 de cette municipalité, est maintenant terminé et déposé à mon bureau, situé au 600, chemin de Joliette, à Saint-Félix-de-Valois.

Qu'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans les délais prévus.

Que ces taxes seront payables dans les trente jours de la mise à la poste de la demande de paiement.

Donné à Saint-Félix-de-Valois, ce trentième jour du mois de janvier deux mille vingt-quatre.

Jeannoé Lamontagne

Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public en affichant une copie à la mairie de cette Municipalité et sur le site Internet de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois, entre 10 h et 12 h, ce trentième jour du mois de janvier deux mille vingt-quatre.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce trentième jour du mois de janvier deux mille vingt-quatre.

Jeannoé Lamontagne

Directeur général et greffier-trésorier